

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 14

Excusés : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :

22 mars 2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

**Séance du 29 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune  
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,  
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Éric FORESTIER, Willy  
LORENZON, Christian MICHELET, Dominique SAVARIAUD,  
Ulysse SUC, Antoine ZANOTTO, Michel DUBAUX et Michel  
WALTER.

Mmes Sandra BARBE, Françoise JORREY, Laurence  
TOUMEYRAGUES, Laure BRAQUEHAIS et Delphine  
SCHWARTZ.

**Excusée** : Madame Estelle ASPART.

**Pouvoir** : Madame Estelle ASPART à Madame Françoise JORREY.

**Absent** :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote des taux 2022**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2022 et rappelle que pour tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un nouveau taux de référence a été appliqué en 2021, comme suit :

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (composé de 19.68 % (taux communal inchangé) + 27.33% (taux départemental) = 47.01%

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (inchangé) = 69.34%

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des suffrages exprimés,

**DÉCIDE** de maintenir les taux de références de 2021.

**VOTE** pour l'année 2022 les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties.... 47.01 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 69.34 %

**INSCRIT** sur le budget primitif de 2022 le montant des taxes calculées avec les taux votés ci-dessus ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission et publication

le 30 mars 2022

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

